

mais, au même mois de mai les choses changèrent définitivement, comme nous le verrons au chapitre suivant.

b) Participation au gouvernement

La participation de syndicalistes au gouvernement – même si ce n'était pas les principaux leaders de l'Intercentrale – a été une erreur fatale du mouvement syndical. Certains analystes virent en cet acte une disqualification pure et simple. Dans un article du 29 avril 2008, *Le Démocrate* faisait la remarque suivante : « La participation des syndicalistes au gouvernement est une violation flagrante de leur vocation, quelle que soit la raison évoquée pour le justifier. »

En fait, l'entrée des syndicats au gouvernement pouvait avoir des dégâts limités, ou même avoir des avantages, si le rôle de leurs représentants avait été clairement défini et porté, à temps, à la connaissance du public. Par exemple, les ministres syndicalistes étaient-ils dans le gouvernement en vue de favoriser une prise de décision plus sage, parce que concertée ? Y étaient-ils pour garder un œil vigilant sur le gouvernement en vue d'éviter des dérapages et au besoin informer leurs centrales respectives à temps ? Ou bien y étaient-ils pour donner l'exemple dans la bonne gestion, et ainsi, au nom des syndicats servir de modèles à émuler pour les autres membres du gouvernement ?

Comme aucune raison n'avait été avancée pour leur présence dans le gouvernement, la conclusion à tirer est qu'ils y sont venus pour les mêmes raisons que tous les autres ministres : remplissant le minimum requis pour les postes, entre autres avoir la nationalité guinéenne et être lettré, ils ont eu des « bras longs » pour « pousser leurs pions ». En d'autres termes, les syndicats auraient simplement appliqué l'une de nos traditions selon laquelle on ne doit pas, chargé de distribuer un bien, léser sa propre personne : d'où la présence des syndicalistes autour de la « mangeoire » nationale, comme disait l'autre.

À ce point il semble utile de faire une pause pour nous accorder une brève analyse philosophique. Dans cette vie, quand on n'est pas en prison on se dit libre mais en réalité on est sous le poids de maintes restrictions – le prisonnier n'a que quelques unes de plus. Au nombre des restrictions générales se trouve tout d'abord l'effet de notre conscience. Parallèlement, il y a que la vie est conçue de sorte que toutes les choses ont leurs cours, et, s'écartant du cours d'une chose on aura beau vouloir faire marcher cette chose, que l'on ne la fera pas bouger